

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 8

Nombre de délégués votants : 7

Résultats des votes : 7 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Sébastien BRIAND, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Stéphane FAURE-HUDRY, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT.

Frédéric PERRISSIN-FABERT, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Benjamin DELOCHE a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Stéphane FAURE-HUDRY a été élu secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025. DEL_01122026

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2025 établi par Madame Claire BARRIN, Présidente.

Monsieur Joël VITTOZ, Vice-président, présente l'analyse financière suivante :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 063 571,82	975 211,12
Recettes	1 139 285,75	1 087 159,57
Réalisation de l'exercice	75 713,93	111 948,45
Résultat reporté 2024	479 831,13	- 379 221,50
TOTAL (réalisations + reports)	555 545,06	- 267 273,05
Restes à réaliser	0	13 500,00
RESULTAT DE CLOTURE 2025	555 545,06	- 253 773,05

Le Comité Syndical examine l'annexe du compte administratif faisant état des provisions budgétaires pour l'année 2025.

NATURE	MONTANT
PROVISIONS ANTERIEURES	0 €
PROVISIONS 2025	50 000 €
TOTAL	50 000 €

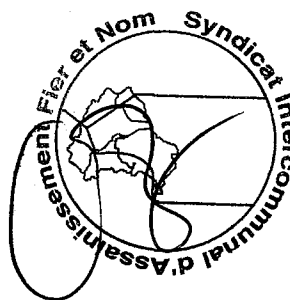
La Présidente s'étant retirée, le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Joël VITTOZ, Vice-président,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2025, celui-ci ne donnant lieu à aucune observation particulière.

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six.

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane FAURE-HUDRY

La Présidente,
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 19/03/2026
 - de sa publication sur le site internet du Syndicat le 19/03/2026
- La Présidente,
Claire BARRIN

